

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29/2026

Objet : Equipements de sécurité- demande au titre du fonds des amendes de police auprès du Département de la Drôme

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – ROBIN Christelle- CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- PROTEAU Cécile- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie- COMBRISSEON Jean-Luc - MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : FOUYAT Camille, BABILLON Agnès

Procurations : FOUYAT Camille à LE GAC Mathieu, BABILLON Agnès à COMBRISSEON Jean-Luc

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif des Amendes de police proposé par le Département de la Drôme dont l'objectif est de financer des équipements de sécurité routière,

Considérant que cette subvention s'élève à 2346 € pour 2026,

Suite au constat de vitesses excessives et de comportements à risques réitérés, et face à un sentiment d'insécurité prégnant, l'équipe municipale propose l'acquisition d'un radar pédagogique solaire mobile, l'objectif étant de prévenir et sensibiliser, apaiser la circulation de la commune.

Suite à consultation, le montant estimatif de cette acquisition est de 1700 € HT.

Il est également proposé l'acquisition de panneaux de signalisation pour un montant estimatif de 3710 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition d'un radar pédagogique solaire et de panneaux de signalisation,
- SOLLICITE le Conseil Départemental de la Drôme au titre du Fonds des amendes de police pour l'année 2026 afin de financer cette opération d'un montant total de 5410 € HT maximum,
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents,
- AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de cette opération.
- PORTE les crédits afférents au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance
Mathieu LE GAC